



*** MESURES DE MITIGATION GÉNÉRALES**

- 1 INTERDIRE LA CIRCULATION DE MACHINERIE DANS LA RIVIÈRE.
- 2 DÉSACTIVER LA SECTION DE CHEMIN NON UTILISÉE ET PRÉVOIR LE SCARTIAGE ET LA RENATURALISATION.
- 3 RENATURALISER LES PENTES IMMÉDIATEMENT APRÈS LA CONSTRUCTION (REMBLAIS - DEBLAIS).
- 4 CONSTRUIRE EN PÉRIODE D'ÉTIAGE.
- 5 AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX, EFFECTUER UN INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE POUR VÉRIFIER LA PRÉSENCE POSSIBLE D'ARTÉFACTS. SI DES VESTIGES SONT LOCALISÉS, EFFECTUER LES FOUILLES.

NOTE: CES MESURES DE MITIGATION S'APPLIQUENT D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE LE LONG DU TRACÉ ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT AUX ENDROITS PRÉCISÉS EN VIGNETTE.

CHAÎNAGE 9+877 à 11+400

COMPOSANTES	BR-2 B-3 PC PA	VS	1	2	3	4	VU E ER
NATURE DE L'IMPACT							
DURÉE DE L'IMPACT	P	P	CT	MT	P		
IMPORTANCE DE L'IMPACT	L	L	L	L	R		
INTENSITÉ DE L'IMPACT	F	f	f	f	F		
IMPACT RÉSIDUEL							

MESURES DE MITIGATION

Elargir l'emprise de façon à permettre la construction de voies auxiliaires.

Impact Résiduel: 1- Fort sur le plan visuel
2- Difficulté de conserver les accès
3- Obligation de conserver l'ancien tracé.
4- Difficulté de raccorder l'ancien tracé d'une façon sécuritaire à l'extrémité nord.

* 3

CHAÎNAGE 11+400 à 12+450 à 2+450 à 3+000

COMPOSANTES	BR-1 PC	VR VS	F I	2 4	ER VP
NATURE DE L'IMPACT					
DURÉE DE L'IMPACT	P	P	P	CT	P
IMPORTANCE DE L'IMPACT	L	L	R	L	L
INTENSITÉ DE L'IMPACT	F	f	F	M	f
IMPACT RÉSIDUEL					

MESURES DE MITIGATION

- Minimiser le déboisement du côté du talus.
- Effectuer les travaux de construction en rivière entre le 1er septembre et le 30 mai.
- Déterminer la géométrie du mur de façon à ne pas modifier l'écoulement pour assurer la pérennité de la fosse numéro 9.
- Pour la construction du mur, utiliser des matériaux s'intégrant au cadre naturel.
- Éviter d'altérer le savage naturel du fond de la rivière.
- Limiter autant que possible la durée des interventions en milieu aquatique.
- S'il est nécessaire de construire un batardeau, il faudra le faire avec des matériaux non érodables contenant moins de 10% de matières fines.

* 1,4,5

CHAÎNAGE 3+000 à 3+700

COMPOSANTES	BR-1 B-1 PC	VS	4	VU TA
NATURE DE L'IMPACT				
DURÉE DE L'IMPACT	P	CT		P
IMPORTANCE DE L'IMPACT	L		L	L
INTENSITÉ DE L'IMPACT	F		M	f
IMPACT RÉSIDUEL				

MESURES DE MITIGATION

- Relocaliser la résidence.
- Construire le mur en période d'étiage et s'assurer de ne pas augmenter la turbidité de l'eau.
- Limiter autant que possible la durée des interventions en milieu aquatique.
- Utiliser de préférence des matériaux et des couleurs d'aspect naturel.

* 2,3,5

CHAÎNAGE 3+700 à 4+300

COMPOSANTES	BR-1 B-1 PC	VS	1	2	TA VU
NATURE DE L'IMPACT					
DURÉE DE L'IMPACT		P	CT	MT	MT
IMPORTANCE DE L'IMPACT		L	L	L	L
INTENSITÉ DE L'IMPACT		f	f	f	f
IMPACT RÉSIDUEL					

MESURES DE MITIGATION

- Faire le remblai en matériaux non érodables et suffisamment gros pour ne pas être emportés en période de crue.
- Enfourer le radier pour ne pas créer de dénivellation et permettre la circulation des poissons.

* 2,3,4,5

CHAÎNAGE 7+300 à 9+489 à 20+512

COMPOSANTES	BR-1 PC	VR VS	I DS	4	TA ER
NATURE DE L'IMPACT					
DURÉE DE L'IMPACT	P	MT	CT	MT	MT
IMPORTANCE DE L'IMPACT	L	L	L	L	L
INTENSITÉ DE L'IMPACT	M	f	f	f	f
IMPACT RÉSIDUEL					

MESURES DE MITIGATION

Conserver une bande de végétation d'au moins 10 mètres en bordure de la rivière.

* 2,3,5

CHAÎNAGE 9+489 à 20+512 à 21+200

COMPOSANTES	BR-1 PC	VR VS	PT I	2 4	VU TA VP
NATURE DE L'IMPACT					
DURÉE DE L'IMPACT	P	MT	CT	MT	MT
IMPORTANCE DE L'IMPACT	L	L	L	L	L
INTENSITÉ DE L'IMPACT	F	f	f	F	F
IMPACT RÉSIDUEL					

MESURES DE MITIGATION

- Conserver ou recréer une bande de végétation en bordure de la rivière.
- Pour la construction du mur utiliser des matériaux s'intégrant au cadre naturel.

* 2,3

CHAÎNAGE 4+300 à 5+500

COMPOSANTES	PC	TA
NATURE DE L'IMPACT		
DURÉE DE L'IMPACT	P	MT
IMPORTANCE DE L'IMPACT	L	L
INTENSITÉ DE L'IMPACT	f	f
IMPACT RÉSIDUEL		

MESURES DE MITIGATION

* 2,3,5

CHAÎNAGE 5+500 à 6+600

COMPOSANTES	BR-1 PA	VR VS	I DS	1 2 4	E VU ER
NATURE DE L'IMPACT					
DURÉE DE L'IMPACT	P	MT	CT	MT	P
IMPORTANCE DE L'IMPACT	L	L	L	L	L
INTENSITÉ DE L'IMPACT	F	f	f	M	M
IMPACT RÉSIDUEL					

MESURES DE MITIGATION

- Conserver la bande de végétation riveraine.
- Procéder à la renaturation des galiers au moyen d'un ensèment d'arbres et d'arbustes lorsque la stabilité de l'ouvrage le permettra.

* 2,3,5

CHAÎNAGE 6+600 à 7+300

COMPOSANTES	BR-2 PA B-2	VS	1	1	ER VU
NATURE DE L'IMPACT					
DURÉE DE L'IMPACT	P	MT	CT	CT	P
IMPORTANCE DE L'IMPACT	L	L	L	L	L
INTENSITÉ DE L'IMPACT	M	M	f	f	F
IMPACT RÉSIDUEL					

MESURES DE MITIGATION

- Prévoir la relocalisation des deux (2) chalets.
- Proposer l'installation d'un écran visuel aux rivières (chalets).

* 2,3,5

LÉGENDE

COMPOSANTES	NATURE DES IMPACTS
Utilisation du sol	-BR BÂTIMENTS RESIDENTIELS OU COMMERCIAUX AFFECTÉS, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXPROPRIÉS * -B GRANGES ET HANGARS AFFECTÉS, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXPROPRIÉS * -PI PERTE D'INTIMITÉ DUE AU RAPPROCHEMENT DE LA ROUTE -PC PERTE DE SUPERFICIES CULTIVABLES -PA PERTE D'ACCÈS
Végétation	-VM PERTE DE BOIS À VALEUR MARCHANDE -VR PERTE D'UN ÉCRAN DE VÉGÉTATION RIVERAINE -VS PERTE DE VÉGÉTATION AYANT UN RÔLE DE STABILISATION DES DÉPÔTS MEUBLES
Milieu aquatique	-F PERTE D'HABITAT PAR EMPÎÈTEMENT DANS UNE FOSSE À SAUMON -PI PERTE D'HABITAT POTENTIEL À TACONS À CAUSE DE LA SÉDIMENTATION -I AUGMENTATION POTENTIELLE DE LA TURBIDITÉ -D MODIFICATION DE LA DYNAMIQUE DES EAUX DROITS SEIGNEURIAUX
Milieu physique	-1 POSSIBILITÉ DE GELIFRACTION -2 POSSIBILITÉ DE RAVINEMENT -3 POSSIBILITÉ DE GLISSEMENT -4 POSSIBILITÉ DE TRANSPORT DE SÉDIMENTS PAR LES EAUX DE DRAINAGE (EGOUTTEMENT ROUTIER OU DRAINAGE NATUREL)
Aspect visuel	-VU MODIFICATION DU CHAMP VISUEL DE L'UTILISATEUR -ER MODIFICATION DU CHAMP VISUEL DU RIVERAIN -VP MODIFICATION DU CHAMP VISUEL DU PÊCHEUR -E MODIFICATION DE L'ASPECT ESTHÉTIQUE DE LA VALLÉE -TA TRONÇON ABANDONNÉ
Patrimoine bâti et archéologie	-Bi PERTE D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT

* nombre de bâtiments

QUALIFICATION DES IMPACTS

Durée de l'impact	P permanent MT moyen terme CT court terme
Importance de l'impact	R régional L local
Intensité de l'impact	F fort M moyen f faible ou nul
Impact résiduel	F fort M moyen f faible

- RÉFÉRENCE DE BASE**
- tracé à l'étude «A»
 - tronçon abandonné
 - variante «C»
 - 0+000 chaînage
 - 9 gravières inspectées par le M.T.Q.
 - 5 gravières susceptibles d'être exploitées lors de la construction de la route
 - limite de tronçon
 - pont couvert
- IMPACTS PONCTUELS**
- * fosse à saumon affectée
 - coupe de roc prévue

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

390 305
CANQ
TR
GE
EN
413

**ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
ROUTE 195
(Grand-Détour au village de Rivière-Matane)**

**SYNTHÈSE DES IMPACTS
ET DES MITIGATIONS**

